

N° 183 Du 12 floréal an 12

107

Laissez passer librement Mathieu Verdier.

natif d'Espalès domicilié à Espalès
d'Espalès département d'au Cantal âgé de 50 ans, taille
d'un m. 58 m cheveux et sourcils noirs yeux gris rous
front large nez long bouche moyenne menton petit visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approuvé de sous-préfet de Mauriac
en date du 3 de ce mois et sur l'attestation du citoyen J. Rivet demeurant
à Salers et du citoyen Jean Abas demeurant à
Anglard lesquels ont signé avec nous. M. Verdier et J. Rivet
Abas Rivet

N° 184 Du 2 prair.

Laissez passer librement Pierre Battut

natif d'Anglard domicilié à Espalès
d'Espalès département d'au Cantal âgé de 36 ans, taille
d'un m. 761 m cheveux et sourcils chatains yeux rous
front large nez long bouche moyenne menton creux visage
long inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approuvé de sous-préfet de Mauriac
en date du 26 de ce mois et sur l'attestation du citoyen J. Rivet demeurant
à Salers et du citoyen Jean Abas demeurant à
Anglard lesquels ont signé avec nous. M. Battut et J. Rivet
Abas Rivet

N° 185 Du 2 prair.

Laissez passer librement Claude Chambon

natif d'Anglard domicilié à Espalès
d'Espalès département d'au Cantal âgé de 17 ans, taille
d'un m. 688 m cheveux et sourcils chatains yeux gris rous
front quarré nez aquilain bouche grande menton rous visage
long inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approuvé de sous-préfet de Mauriac
en date du 3 de ce mois et sur l'attestation du citoyen J. Rivet demeurant
à Salers et du citoyen Jean Abas demeurant à
Anglard lesquels ont signé avec nous. M. Chambon et J. Rivet
Abas Rivet